



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID : 016-211601455-20230209-20230107-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 9 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/02/2023.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusée : ZIELINSKI Laetitia

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 10/02/2023

Et

Publication ou notification du :

10/02/2023

A été nommée secrétaire : Secrétaire : MARTIN Alexandra

2023-01-07 – Budget commune - Affectation des résultats

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2022 pour le budget principal doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : - 11 388.55 €

compte 002 : 595 648.11 €

compte 1068 : 232 191.94 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2023
Le Maire
Georges DEVIGE

